

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DAC 386 Subvention (3.000 euros) à l'association HF Ile de France.

Mme Karen TAIEB, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association HF Ile de France ;

Sur le rapport présenté par Madame Karen TAÏEB au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros est attribuée à l'association HF Ile de France, 15 Passage Ramey 75018 Paris, pour son projet Journées du Matrimoine. 41762 / 2021_03326.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 3.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO